

Distribution d'un dividende sur les réserves provenant des contributions en capital

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'UBS Group SA du 4 mai 2017 a approuvé la distribution d'un dividende d'un montant de 0.60 CHF par action donnant droit au dividende sur les réserves provenant des contributions en capital au titre de l'exercice 2016. Le versement n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse.

La distribution sera versée le 10 mai 2017 à tous les actionnaires détenant des actions UBS à la date de référence, le 9 mai 2017.

La distribution sera reçue par l'intermédiaire de la banque dépositaire de l'actionnaire ou de l'US Share Registrar. Les actionnaires conservant leurs titres dans un compte omnibus à UBS et ayant donné des instructions de paiement, recevront également le montant de la distribution leur revenant par virement directement sur leur compte bancaire ou postal.

UBS Group SA

Au nom du Conseil d'administration
Axel A. Weber, Président